

La violence et l'acharnement des persécutions : tel est le motif de l'élévation de certains sièges qui deviennent des réservoirs de juridiction pour les contrées environnantes. Les évêques d'abord revêtus dans ces centres de la dignité des patriarches furent ceux des trois plus grandes métropoles de tout le monde chrétien : Alexandrie, Antioche et Rome. Les saints Docteurs attribuent communément l'origine de cette haute distinction à Pierre qui avait été d'abord évêque d'Antioche, qui fonda ensuite l'église d'Alexandrie, pour son disciple bien aimé saint Marc et vint fixer son siège à Rome. Saint Pierre s'était réservé le patriarcat de l'Occident à cause de la moins grande difficulté des communications avec ces contrées plus rapprochées de lui.

Ses successeurs se trouvèrent en même temps patriarches et pasteurs de l'Eglise universelle. Ils ont de même, par la suite, réuni dans leur personne les autres dignités distribuées parmi les autres évêques, en gardant pour eux la primatie de l'Italie et de la province de Rome.

Plus tard, la dignité des sièges d'Alexandrie et d'Antioche fut partagée par celui de Constantinople, dont le prestige s'était accru graduellement dans l'Eglise comme dans l'Etat. Et les patriarches de Constantinople étendirent peu à peu leur juridiction aux dépens des autres patriarchats ; mais ils ne le purent que du consentement au moins tacite des Souverains-Pontifes. Jérusalem avait aussi les mêmes honneurs.

Instituer les primats de leurs districts, y veiller à la conservation de la foi et au maintien de la discipline, convoquer et présider les conciles qui devaient s'y célébrer : tels étaient les pouvoirs de chacun des patriarches. Ainsi fonctionnait l'Eglise, quand le Souverain-Pontife était détenu dans les catacombes ; mais du fond de sa retraite il n'en gardait pas moins son autorité sur ces hauts dignitaires de l'Eglise. Car si ceux-la pouvaient, sans recourir à Rome, instituer des évêques, ils ne pouvaient eux-mêmes être institués sans l'approbation ou la confirmation du Siège apostolique.

Peu à peu le titre purement honorifique de patriarchats fut donné à quelques villes de l'Occident. Par exemple à Lisbonne et Venise. Mais la juridiction telle qu'exercée par les anciens patriarches n'est pas complètement disparue. Elle existe en Orient dans ces différents rites qui ont à leur tête les patriarches des Arméniens, des Maronites des Melchites, des Chaldéens et des Syriens. Les droits que les patriarches exerçaient dans le ressort de leur juridiction, les exarques